

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ce sont des chenilles qui possèdent des poils urticants et se déplacent en procession. Les chenilles processionnaires proviennent des pins, des sapins, des cèdres, des douglas et des chênes où elles font des nids au cours de l'hiver. Au printemps, elles descendent des arbres et se déplacent en procession. Elles apparaissent donc entre mars et mai selon la région et la chaleur. Dans les arbres touchés, on peut voir des nids de taille variable composés de fils (comme des fils d'araignée) Elles ne vivent pas exclusivement dans le sud de la France mais dans quasiment tous les départements et même en Belgique principalement dans les provinces d'Anvers, du Limbourg et du Brabant flamand.



PERIODE PROPICE

La période la plus propice à ce type de mauvaise rencontre se situe de mars à début juin mais pensez également qu'un nid non détruit, renferme des poils urticants. A n'importe quel moment, les poils peuvent voler et atteindre l'animal.



SYMPTÔMES

Les poils de ces chenilles contiennent une substance urticante et nécrosante : douloureux dès qu'on les touche, plus on frotte, plus ça fait mal. Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes :

MODE D'ACTION

Les poils urticants de la chenille se terminent en pointe et portent à leur extrémité de petits crochets. Ils se détachent facilement de la chenille lors d'un contact ou sous l'effet du vent. Par leur structure particulière, ces poils s'accrochent facilement aux tissus (la peau et les muqueuses).

LANGUE : dans un premier temps, ils couinent car ils ont mal, se mettent à baver, la langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant. Sans soin, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. Une partie de la langue peut tomber. Si les premiers soins consistent en anti-inflammatoires et anti-histaminiques puissants, parfois des antibiotiques, de l'héparine, perfusions, etc. Au stade de nécrose,

l'amputation de ce bout de langue doit parfois être envisagée. C'est pourquoi si l'animal présente d'un coup une gêne importante à la bouche, comme un corps étranger, vérifier la langue et consulter le vétérinaire rapidement si celle-ci se durcit.

YEUX : d'autres signes peuvent vous alerter, comme des atteintes au niveau des yeux avec développement très rapide d'une conjonctivite. Les poils urticants s'enfoncent dans les tissus et peuvent provoquer la cécité.

VOIES RESPIRATOIRES : en cas d'inhalation des poils, ils vont de la même manière s'enfoncer dans les tissus provoquant de graves difficultés respiratoires.

SYMPTOMES GENERAUX : l'intoxication par les poils urticants est douloureuse et peut s'accompagner de vomissements, prostration, fièvre, décubitus (l'animal reste couché)

CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTACT

La première chose à faire est d'éloigner l'animal des chenilles. Ensuite, il faut éviter de frotter car cela dissémine la substance irritante. Il ne faut pas non plus donner de l'eau ou à manger. Le mieux est de se rendre au plus vite chez un vétérinaire qui pratiquera les premiers soins afin de limiter les effets de la substance urticante (nettoyage des zones touchées, corticoïdes, antihistaminiques).

Le contact avec des chenilles processionnaires représente une urgence vétérinaire !

NE PAS ATTENDRE POUR CONSULTER.

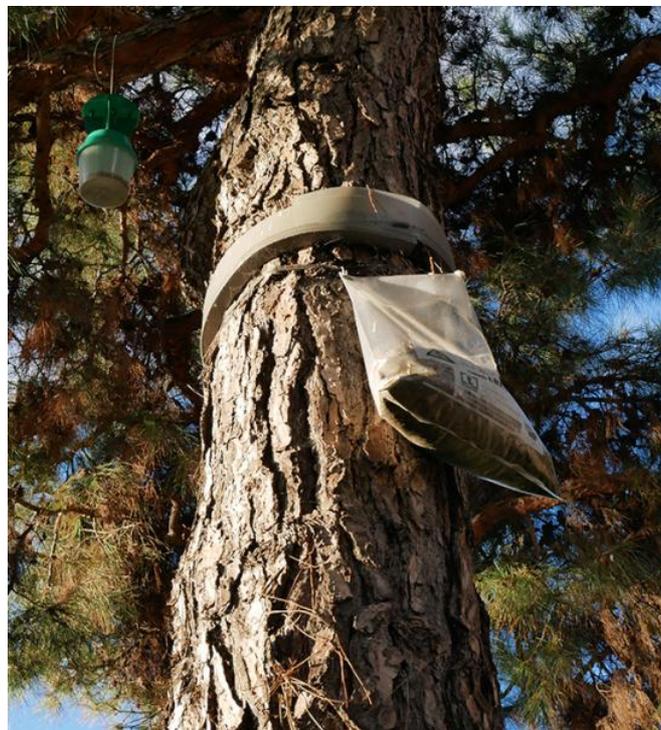
MOYENS DE PRÉVENTION

Tout d'abord de la vigilance mais cela n'est pas toujours facile car les animaux et particulièrement les chiens sont sans arrêt en train de tout renifler. Ensuite, il faut également faire traiter les arbres touchés s'ils sont dans votre jardin ou demander à la mairie de le faire si les pins sont en ville. Il faut impérativement supprimer les nids de chenilles processionnaires qui se trouvent encore dans vos arbres avant fin février, car les chenilles quittent leur nid dès le mois de mars :

- en employant des insecticides appropriés à base de *Bacillus Thuringiensis*. Un traitement par insecticide spécial peut être appliqué avant l'hiver (se renseigner auprès des services municipaux et départementaux).

- en utilisant un procédé de piégeage. Mis au point par une société (www.lamesangeverte.com) et l'INRA, ce procédé est peu onéreux et totalement écologique : au moment de leur sortie du nid et de leur descente par le tronc, les chenilles

sont piégées et peuvent ainsi être détruites sans aucun contact. Il faudra néanmoins penser à détruire le nid qui renferme des poils urticants. Si vous traitez vous-même vos arbres, portez gants, masque de protection, vêtements bien enveloppants. De nombreuses communes ont pris des arrêtés imposant la destruction des nids. Il existe également des pièges à phéromones à utiliser conjointement qui limitent la reproduction des papillons.



- lutte naturelle : la pose de nichoirs à mésanges près ou sur les troncs des conifères qui risquent d'être atteints. Une famille de mésanges peut manger jusqu'à 500 chenilles processionnaires par jour. Ces nichoirs seront été placés sur les arbres susceptibles d'être contaminés à 2,50 m de hauteur. Les nichoirs s'installent dès le début de l'automne. La mésange charbonnière, insensible aux poils urticants, est le seul prédateur capable de se nourrir de chenilles processionnaires à tous les stades de son évolution et essentiellement au stade larvaire. C'est la solution idéale pour les jardins familiaux. De nombreuses communes installent également pour lutter contre les chenilles processionnaires de façon naturelle.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Le traitement est à refaire chaque année. En effet, même si on détruit toutes les chenilles existant sur un terrain donné, les arbres seront ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Ce traitement annuel doit donc être maintenu tant que des nids, et donc des papillons, existent dans la région.

En tout état de cause, si votre animal bave ou vomit, s'il a la langue enflée ou violacée, il ne faut pas hésiter à l'emmener rapidement chez un vétérinaire.

Emmanuelle Cottin
Vétérinaire fédérale